



## Décision relative à une demande de modification de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande de modification d'information déclarée dans le dossier de demande d'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique V-TRON*

*de la société* VEXTACHEM S.R.L.

*enregistrée sous le* n°2020-2945

La modification des informations déclarées (notification d'une source additionnelle de fabrication de la substance active) est accordée en France dans les conditions précisées dans la présente décision et son annexe.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

## Informations générales sur le produit

Nom du produit	V-TRON
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	VEXTACHEM S.R.L. Piazza B. Buozzi 9 04100 LATINA Italie
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Contenant	700 g/L - métamitroné
Et	dont l'origine est décrite en annexe, non rendue publique compte tenu de la confidentialité des données.
Numéro d'intrant	125-2016.01
Numéro d'AMM	2180695
Fonction	Herbicide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 01 OCT. 2020

  
**Caroline SEMAILLE**  
Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)